



CARTE D'IDENTITE POUR UN MAJEUR

RENOUVELLEMENT

LA CARTE EST ENCORE VALIDE

- Votre carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif du domicile
- Si vous avez fait une pré-demande : Imprimé la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

LA CARTE EST PERIMÉE DEPUIS MOINS DE 5 ANS

- Votre carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif du domicile
- Si vous avez fait une pré-demande : Imprimé la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

LA CARTE EST PERIMÉE DEPUIS PLUS DE 5 ANS

VOUS AVEZ UN PASSEPORT VALIDE

- Votre passeport
- Carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif du domicile
- Si vous avez fait une pré-demande : Imprimé la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

VOUS AVEZ UN PASSEPORT PERIMÉ

EXPIRATION PASSEPORT DEPUIS MOINS DE 5 ANS

- Votre passeport
- Carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif du domicile
- Si vous avez fait une pré-demande : Imprimé la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

EXPIRATION PASSEPORT DEPUIS PLUS DE 5 ANS

- Carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif du domicile
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) **de moins de 3 mois**.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Si vous avez fait une pré-demande : Imprimé la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

VOUS N'AVEZ PAS DE PASSEPORT

- Carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif du domicile
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) **de moins de 3 mois**.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Si vous avez fait une pré-demande : Imprimé la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous